CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CREATION DU PROGRAMME

« AUX SPORTS JEUNES CITOYENS!»

















Convention signée le 29 mai 2019 au mémorial du débarquement de Provence au Mont Faron (Toulon) en présence de madame la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées Madame Geneviève DARRIEUSSECQ. « Aux sports jeunes citoyens! » est un programme partenarial entre la direction du service national et de la jeunesse, la commission arméesjeunesse, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, la Fédération des clubs de défense et le Centre National des Sports de la Défense.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

- La direction du service national et de la jeunesse, ci-après dénommée DSNJ, ayant son siège au ministère des Armées, 60, avenue du Général Martial Valin, CS 21623, 75 509 Paris cedex 15, et représentée par son directeur, le Général de corps d'armée Daniel MENAOUINE;
- La commission armées jeunesse, ci-après dénommée CAJ, ayant son siège au ministère des Armées, 1 place Joffre, 75007 Paris, et représentée par son président, le Général de corps d'armée Daniel MENAOUINE;

Et

• L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ci-après dénommé l'ONACVG,

ayant son siège à l'Hôtel National des Invalides, 129, rue de Grenelle/Escalier B, 75700 Paris cedex 07.

représenté par Mme Rose-Marie ANTOINE, directrice générale ;

- La Fédération des clubs de défense, ci-après dénommée la FCD
 ayant son siège au 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or CS 40300 94114 Arcueil
 Cedex,
 représenté par le CRG2 (2S) Yves GLAZ, Président;
- Le Centre National des Sports de la Défense, ci-après dénommé le CNSD, ayant son siège Camp Guynemer, Rue des Archives, 77305 Fontainebleau représenté par le CRC1 Hervé PICCIRILLO, commissaire aux sports militaires, commandant le Centre National des Sports de la Défense.

ci-après dénommés « les Parties ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La jeunesse est au cœur des objectifs fixés par le ministère des armées en matière d'attractivité, d'insertion professionnelle, de développement de la citoyenneté, et ce pour contribuer à la cohésion de la nation.

Faire vivre l'esprit de défense, renforcer le travail de mémoire, donner des débouchés à la volonté d'engagement des jeunes sont une ardente obligation et doivent constituer un axe d'effort prioritaire inscrit dans la convention qui lie la DSNJ et l'ONACVG depuis 2018.

Conscient que le sport est un vecteur de transmission des valeurs d'effort, de cohésion, de dépassement de soi, d'émulation, d'émancipation, d'engagement et de citoyenneté, il doit être considéré comme une des clés du lien entre les armées et la jeunesse.

A l'heure où la France se prépare à accueillir les Jeux Olympiques et paralympiques (JOP) Paris 2024 et souhaite entamer un programme autour de l'« Héritage » sociétal des jeux, le ministère des armées souhaite proposer de concert avec les acteurs jeunesse, citoyenneté-mémoire et sportifs un programme ambitieux qui allie sport, mémoire et citoyenneté afin de renforcer le lien armées-jeunesse autour de programmes en faveur de la citoyenneté.

La DSNJ a pour vocation de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques conduites et relevant du ministère des Armées en faveur de la jeunesse. À ce titre, elle anime et assure la cohérence des actions des états-majors, directions et services du ministère des Armées en faveur de la jeunesse. Son action s'inscrit dans un cadre interministériel et un travail de réseau.

Elle participe également, en faveur des jeunes citoyens, à l'insertion et à la lutte contre les exclusions. Quatre objectifs guident son action :

- relever le défi de l'attractivité :
- bâtir une citoyenneté vivante fondée sur le sentiment d'appartenance à la communauté nationale ;
- conforter l'ambition ministérielle de justice sociale au service de la cohésion nationale ;
- renforcer la cohérence et la visibilité de la politique du ministère en faveur de la jeunesse.

La Commission Armées Jeunesse (CAJ) est l'incubateur d'idées sur le lien Armées-jeunesse du ministère des Armées. Elle contribue à promouvoir l'esprit de défense, préparer les jeunes à leur responsabilité de citoyen et resserrer les liens entre la communauté nationale et les armées.

L'ONACVG, établissement public national placé sous tutelle du ministère des Armées, accompagne depuis 1916 les combattants de toutes les générations du feu (hier, les anciens combattants de la première guerre mondiale et aujourd'hui, les combattants de la seconde guerre mondiale, de la guerre d'Indochine, de la guerre d'Algérie et des opérations extérieures), ainsi que les victimes des conflits (veuves, pupilles de la nation) et les victimes d'actes de terrorisme.

Ses missions principales sont la reconnaissance, la réparation, la solidarité et la mémoire :

- la reconnaissance entend honorer les hommes et les femmes qui ont fait le choix de l'engagement au service des valeurs de la Nation et de la République ;
- la réparation et la solidarité manifestent l'engagement de la Nation aux côtés de ceux et celles qui ont payé le prix de l'engagement et ont eu à souffrir des conflits et des guerres ;
- la mémoire vise à lutter contre l'oubli et à construire l'avenir par la transmission des valeurs de la République et de la citoyenneté, notamment aux jeunes générations.

Ces missions confèrent à l'office un rôle particulier dans la construction et la préservation de la cohésion nationale. L'office anime et met à la disposition de ses trois millions de ressortissants 105 services de proximité, implantés en France métropolitaine et en outre-mer, en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

La mission de l'ONACVG dans le champ de la mémoire répond à l'impérieuse nécessité de préserver et transmettre aux plus jeunes les valeurs républicaines ainsi que le sens de l'engagement et de la solidarité qui ont toujours animé le monde combattant. Pour l'ONACVG, le travail de mémoire s'exprime dès lors à travers trois lignes principales d'action : célébrer et commémorer les grandes dates et les événements qui ont fait notre histoire récente ; partager une mémoire européenne et internationale des conflits passés pour promouvoir la paix ; transmettre enfin des valeurs de civisme, de respect, de solidarité, d'engagement et de courage aux jeunes générations.

La FCD est une association loi 1901, agréée par le ministère des sports, membre du CNOSF et reconnue d'utilité publique comme d'intérêt général. C'est une fédération affinitaire multi activités. Elle compte 9 ligues territoriales et 410 clubs dont l'objet social est de proposer des activités sportives et culturelles à ses 160 000 adhérents dont 35% sont extérieurs à la communauté de la Défense, dans un esprit de développement du lien Armée-Nation. Elle inscrit son action dans le cadre des politiques de ses deux ministères de tutelle. Elle agit pour la politique sportive ministérielle pilotée par le Centre National des Sports de la Défense (CNSD) en tant qu'opérateur national du développement du sport pour tous du loisir à la compétition.

Le CNSD est un organisme interarmées placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées. Le commandant du CNSD assure les fonctions de commissaire aux sports militaires.

Le CNSD met en œuvre la politique du ministère des armées en matière de sports. Il conçoit, anime et évalue la pratique des activités physiques, militaires et sportives dans les armées. Il participe également à l'élaboration de la réglementation générale du sport militaire. Le CNSD organise et met en œuvre les formations des filières « entraînement physique militaire et sportif » et « sports équestres ».

L'Ecole interarmées des sports (EIS) et l'Ecole militaire d'équitation (EME) sont les bras armés du CNSD pour assurer la formation des spécialistes d'Entraînement physique militaire et sportif (EPMS) des trois armées et de la Gendarmerie nationale et la formation aux différents métiers du cheval.

Le CNSD contribue à la réinsertion par le sport des militaires blessés. A ce titre, il réalise des actions de formation au profit du personnel des armées en contact avec les militaires blessés et participe aux rencontres militaires « blessures et sports ». Il organise des stages de préparation physique au profit des militaires blessés participant aux compétitions nationales et internationales. Il concourt également au développement de la pratique du sport de haut niveau au sein du ministère des armées. 115 sportifs de haut niveau représentant plus de 20 disciplines sportives sont sous la responsabilité du commissaire aux sports militaires, au sein de l'Armée de Champions.

Le CNSD contribue à l'intégration des armées, services et organismes interarmées dans le mouvement sportif civil, notamment par la coorganisation de manifestations sportives. Il assure également les relations avec les autres ministères, administrations ou comités compétents qui

traitent des activités physiques et sportives et, au niveau international, avec les instances sportives militaires étrangères. A ce titre, le commissaire aux sports militaires a été élu en avril 2018 Président du Conseil International du Sport Militaire (CISM) pour 4 ans. Cet organisme composé de 138 pays organise de multiples compétitions sportives internationales dont les Jeux Mondiaux Militaires d'Eté et d'Hiver, un an avant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

La DSNJ, la CAJ, l'ONACVG, la FCD et le CNSD engagés à divers titres au profit de la jeunesse et du sport, souhaitent conjuguer leurs compétences, leurs réseaux et leurs moyens pour mettre en œuvre le programme « Aux sports jeunes citoyens! » dans le cadre du programme Héritage 2024 des JOP 2024.

Ce programme doit permettre la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national d'activités de différentes natures répondant aux mesures du programmes Héritage 2024 et spécifiquement autour des mesures concernant la jeunesse à travers des activités liant sport, mémoire et citoyenneté.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

Les Parties, acteurs jeunesse-sport-mémoire et citoyenneté du ministère des Armées, ont décidé de coordonner leurs actions, leurs moyens et les réseaux autour du programme « Aux sports jeune citoyen ».

Ce projet se décline en trois axes : rayonnement, actions de terrain, ressources.

Axe 1 : rayonnement avec le montage de « journées vitrine » labellisées dans le cadre du partenariat.

Ces journées peuvent être organisées directement par les Parties ou en partenariat et seront valorisées dans le cadre du programme.

Axe 2: développement d'actions de terrain. Les parties diffuseront à partir du mois de mai 2019 une boîte à outils et des kits action à destination des acteurs jeunesse pour la mise en œuvre d'actions de terrain.

Sept types d'actions phares pourront être valorisées dans le cadre du partenariat, à titre d'exemple :

- 1. Un atelier pédagogique autour de l'exposition « sport-mémoire » de l'ONACVG;
- 2. une action de témoignage sur le sport et les conflits contemporains ;
- 3. une action pédagogique autour des sportifs locaux ;
- 4. une compétition sportive autour du Bleuet;
- 5. une course d'orientation mémorielle;
- 6. une opération autour de l'escape game mémoire de l'ONACVG;
- 7. un relais du souvenir ou un raid à vélo.

Axe 3 : financement innovant d'actions. Avec l'appui de la FCD, un volet de mécénat et de partenariat sera ouvert pour le soutien aux différentes actions, au niveau national comme sur le terrain.

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat que les parties s'engagent à mettre en place au profit de ce programme.

ARTICLE 2. APPORT DES PARTIES

Pour développer les synergies et les actions communes, la DSNJ peut s'appuyer sur ses trois piliers :

- la chaîne du service national, qui, au travers de ses missions, notamment la journée défense et citoyenneté (JDC), participe concrètement au renforcement du lien Arméenation. La JDC accueille 800 000 jeunes chaque année sur 270 sites JDC dont 80% sont dans des emprises militaires.
 - La chaîne du service national comprend une direction centrale (DSN), cinq établissements (ESN), vingt-sept centres (CSN) et six centres outre-mer (CSN-OM);
- le département des politiques en faveur de la jeunesse touche chaque année plus de 30 000 jeunes à travers le Plan Egalité des chances et ses différents dispositifs : classes de défense et de sécurité globale (CDSG), ouverture sociale des lycées de la défense (groupe 3 et CPES), cordées de la réussite, cadets de la défense, périodes d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale, stages, réservistes locaux à la jeunesse et la citoyenneté (RLJC) et partenariats ;
- le service militaire volontaire, dispositif militaire d'insertion professionnelle destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, actuellement en expérimentation. Six centres SMV accueillent 1 000 jeunes par an: Montigny-les Metz, Brétigny-sur-Orge, La Rochelle, Châlons-en-Champagne (Armée de terre), Brest (Marine), Ambérieu-en-Bugey (Armée de l'air).

La CAJ

L'action de la Commission se décline en trois piliers, elle est un centre de réflexion et de propositions, elle organise des événements au profit de la jeunesse et elle pilote des contrats visant à offrir une première expérience dans le monde de la défense.

Elle est un lieu de dialogue entre des organismes aux sensibilités très différentes, un centre de réflexion sur les questions relatives aux jeunes et aux armées, un organisme de propositions au profit du ministre des Armées et une structure opérationnelle d'action au profit des jeunes (contrat armées-jeunesse, Prix armées-jeunesse, journées sport armées-jeunesse, événements autour de thèmes à caractère éducatif ou mémoriel).

Elle compte, en 2017, 91 membres:

- 62 associations professionnelles ou familiales, syndicats et mouvements de jeunesse ou d'étudiants ;
- 16 ministères, délégations interministérielles ;
- 13 organismes du ministère des Armées.

L'ONACVG peut s'appuyer sur :

Son réseau de services départementaux, sur ses services déconcentrés en Algérie, au Maroc et en Tunisie, mais également sur son réseau, notamment les agents en charge de la mémoire.

Ce faisant, l'ONACVG imagine et met en œuvre des opérations pédagogiques et culturelles empruntant tous les vecteurs possibles pour atteindre les enfants, adolescents et jeunes adultes : expositions pédagogiques, théâtre, sport, promotion des porte-drapeaux, projets sur les lieux de mémoire, édition de dépliants, cinéma, concours scolaires...

L'ONACVG s'est par ailleurs vu confier par le ministère des Armées (DPMA) la mission d'entretenir, de rénover et de mettre en valeur les lieux de mémoire, propriété du ministère des Armées (nécropoles nationales, carrés militaires, 9 hauts lieux de la mémoire nationale).

L'ONACVG porte enfin l'Œuvre nationale du Bleuet de France (ONBF). Depuis plus de 100 ans, au quotidien et avec attention, le Bleuet de France, symbole national de mémoire et de solidarité, vient en aide aux anciens combattants, à leurs jeunes frères d'armes blessés en opération mais aussi aux veuves de militaires, aux pupilles de la nation et aux victimes d'actes de terrorisme.

La FCD peut s'appuyer sur :

- son réseau territorial, constitué de 9 ligues régionales et de 410 clubs en France (dont 29 outre-mer) et à l'étranger (7 clubs) ;
- la diversité de ses activités. Elle en réalise 200 types: 120 disciplines sportives et 90 activités culturelles ;
- ses manifestation sportives annuelles (40 manifestations sportives nationales par an);
- son réseau partenarial, avec notamment 40 fédérations sportives partenaires.

La FCD est par ailleurs à l'initiative du Raid de la Voie Sacrée, course se tenant au mois de septembre, créée dans le cadre du Centenaire de la Première Guerre Mondiale et reliant Verdun à Fontainebleau, dont l'objectif est à présent le développement du lien sport-mémoire.

La FCD est également un support juridique pour de nombreuses entités comme les cadets de la défense ou certains centres SMV pour développer leurs activités sportives et/ou culturelles.

Enfin, la FCD par son statut associatif permet de réaliser des opérations de partenariat ou de mécénat.

Le CNSD, peut s'appuyer sur :

- l'ensemble des sportifs de haut niveau suivis par le centre, qui parrainent des unités militaires et peuvent participer, en fonction de leur disponibilité, à des activités du programme ;
- l'ensemble des blessés inscrits dans le processus de reconstruction par le sport mis en œuvre par le CNSD.

Le CNSD dispose par ailleurs d'infrastructures sportives de haut niveau à Fontainebleau permettant d'accueillir des événements à fort potentiel de rayonnement.

Le CNSD réalise deux événements vitrine que sont le World Orienting Day (mai 2019) avec des classes de primaires et le Cross district (novembre 2019) pour les collégiens (de la 6^e à la 3^e), qui rassemblera environ 400 participants.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DES PARTIES

Pour la réussite du programme « Aux sports jeunes citoyens ! », les parties s'engage à mettre en synergie leurs actions et favoriser des actions communes à échelle nationale et déconcentrée.

Les Parties s'engagent à utiliser le logo « Aux sports jeunes citoyens ! » ainsi que le logo de leurs partenaires pour la communication autour d'opérations qui seront menées dans le cadre du programme.

Les Parties s'accordent sur une déclinaison opérationnelle annuelle de cette convention afin de préciser les actions menées conjointement et les modalités de réalisation.

ARTICLE 4. ENGAGEMENTS DE LA DSNJ

Les engagements de la DSNJ sont déclinés par pilier :

Chaîne du service national

La chaîne du service national sera contributrice du programme par la mise en œuvre de JDC thématiques ou exceptionnelles sur la thématique « sport-mémoire ».

La DSNJ s'engage à favoriser la tenue de deux JDC « sport-mémoire » organisées par ESN.

Une JDC pourra également se tenir au CNSD.

Service militaire volontaire

Le SMV pourra, dans le cadre du programme « Aux sports jeunes citoyens ! », proposer à ses centres de lancer plusieurs types d'action :

- participer à des événements vitrine en fonction de la proximité géographique ;
- organiser des actions « sport-mémoire » telles que des courses d'orientation mémorielles ;
- participer de manière opportune à des activités « sport-mémoire » conduites au niveau zonal par les zones de défense.

Le SMV pourra également étudier les opportunités offertes par les mesures n°11 « développer la qualification et l'emploi » et 12 « poursuivre la création d'emplois dans le sport » du programme Héritage 2024, qui offrent des voies d'insertion dans l'emploi pour les jeunes en situation de décrochage.

Département des politiques en faveur de la jeunesse

Le DPJ conduira, en lien avec les zones de défense et de sécurité et notamment le réseau jeunesse –citoyenneté (RJC), des actions mobilisant les différents dispositifs du plan égalité des chances.

Parmi ceux-ci une attention particulière pourra être portée sur :

- les classes de défense et de sécurité globales situées dans un établissement labellisé Génération 2024;
- les actions de labellisation des lycées de la défense ;
- les actions « sport-mémoire » qui pourraient être menées par le réseau RJC et les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC);
- favoriser le recrutement de volontaires du service civique pour les manifestations sportives proposées par le CNSD.

ARTICLE 5. ENGAGEMENTS DE LA CAJ

La Commission armées jeunesse pourra envisager dans le cadre de ses « Journées sport armées jeunesse » d'intégrer la mémoire dans la thématique proposée.

Dans ce cadre, des actions pilote seront menées par la FCD pour une montée en puissance du dispositif.

ARTICLE 6. ENGAGEMENTS DE L'ONACVG

L'ONACVG s'engage à :

- participer à la mise en œuvre d'activités au niveau zonal et local à travers son réseau de service départementaux et de coordinateurs mémoire et communication ;
- créer et/ou mobiliser des contenus pédagogiques existants pour la mise en œuvre du programme ;
- mettre en œuvre des opérations sport-mémoire autour du Bleuet de France ;
- participer avec des moyens humains et financiers (définis par un accord élaboré localement) aux actions citoyennes menées conjointement entre les Parties : rallyes citoyens, cadets de la défense, etc. ;
- concourir à l'organisation de JDC thématiques ou exceptionnelles ;
- prêter à titre gracieux à la DSNJ et à la CAJ les expositions pédagogiques de l'Office et, à chaque fois que possible, en assurer la médiation pour présenter les dites expositions aux jeunes publics visés;

ARTICLE 7. ENGAGEMENTS DE LA FCD

La FCD s'engage à:

- proposer et intégrer dans le cadre du partenariat des événements vitrine « sportmémoire » ;
- proposer dès 2019 la tenue de 4 journées sport armées jeunesse disposant d'un contenu sport mémoire ;
- organiser les opérations de mécénat nationales et locales menées dans le cadre du partenariat ;
- donner un cadre juridique aux actions sport-mémoire lorsque cela est nécessaire;
- favoriser le lien entre ses clubs et les relais locaux des parties.

ARTICLE 8. ENGAGEMENTS DU CNSD

Le CNSD s'engage à :

- favoriser la participation de sportifs ou de blessés afin de témoigner les valeurs du sport et des conflits contemporains ;
- en collaboration avec l'ESN Ile-de-France et l'ONAC-VG, accueillir au camp Guynemer une JDC « exceptionnelle » en proposant une course d'orientation mémorielle ;
- organiser une World Orienting Day sur une thématique mémorielle en partenariat avec l'ONACVG-ONBF;
- organiser un Cross district pour les collégiens (de la 6^e à la 3^e) de la communauté d'agglomération de Fontainebleau
- mettre en place, à l'occasion de chaque compétition sportive qu'il organisme, un stand promotionnel pour le Bleuet de France.

ARTICLE 9. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature.

Toutefois, la présente convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant.

ARTICLE 10. EVALUATION DU PARTENARIAT

Le programme fait l'objet d'un suivi et d'un pilotage opérationnel annuel, sur l'année civile de deux ordres :

- les Parties sont appelées à faire un bilan des actions menées annuellement et dresser les perspectives pour l'année suivante, notamment par le biais du document de déclinaison opérationnelle ;
- dans le cadre de la rédaction de leurs rapports d'activité respectifs, les Parties font remonter des données chiffrées concernant les actions menées conjointement.

Au terme de la première année, cette convention fait l'objet d'un bilan d'étape afin de convenir des termes d'un éventuel avenant.

ARTICLE 11. RESILIATION - REVISION

La présente convention sera résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou règlementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 12. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La présente convention est régie par le droit français. Tout litige concernant sa validité, son interprétation ou son exécution sera, à défaut d'accord amiable, porté devant le tribunal administratif de Paris.

La présente convention comporte 11 pages.

Fait à Toulon, le 29 mai 2019,

En quatre exemplaires originaux.

La secrétaire d'Etat auprès de la ministre

des armées

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ

La DSNJ, la CAJ

L'ONACVG

Général de corps d'armée Daniel MENAOUINE

Directeur du service national et de la jeunesse Président de la Commission Armées Jeunesse

Madame Rose-Marie ANTOINE
Directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Le CNSD

La FCD

CRC1 Hervé PICCIRILLO, commissaire aux sports militaires, commandant le Centre National des Sports de la Défense.

CRG2 (2S) Yves GLAZ, Président de la Fédération des clubs de défense